

DOCUMENT DE TRAVAIL

DT/2017-13

Qui sont les électeurs à distance ? L'exemple du Mali, du Sénégal, et de la Tunisie

Lisa CHAUVET

Flore GUBERT

Thibaut JAULIN

Sandrine MESPLE-SOMPS

Etienne SMITH

UMR DIAL 225

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 • Paris • Tél. (33) 01 44 05 45 42 • Fax (33) 01 44 05 45 45
• 4, rue d'Enghien • 75010 Paris • Tél. (33) 01 53 24 14 50 • Fax (33) 01 53 24 14 51
E-mail : dial@dial.prd.fr • Site : www.dial.ird

Qui sont les électeurs à distance ? L'exemple du Mali, du Sénégal, et de la Tunisie¹

Lisa Chauvet, IRD, Université Paris Dauphine, PSL Research University, LEDa, DIAL
Flore Gubert, IRD, Université Paris Dauphine, PSL Research University, LEDa, DIAL, PSE
Thibaut Jaulin, Sciences Po Paris

Sandrine Mesplé-Somps, Université Paris Dauphine, PSL Research University, LEDa, DIAL
Etienne Smith, CERI, Sciences Po Paris

Résumé :

Cet article propose une analyse des déterminants de la participation aux élections à distance des Maliens, Sénégalais et Tunisiens, et de l'importance de leur vote dans les résultats électoraux nationaux. Pour cela, les auteurs mobilisent des enquêtes originales dont la plupart ont été menées à la sortie des urnes en France lors des dernières élections tunisiennes (législatives), maliennes et sénégalaises (présidentielles). L'analyse met tout d'abord en exergue la moindre mobilisation électorale de ces trois diasporas au regard de celle observée dans les territoires nationaux. Elle montre ensuite que les élections à distance mobilisent avant tout des migrants dont la situation dans le pays de résidence est stable et qui conservent des liens forts avec leur pays d'origine. Les résultats montrent également que les individus ayant la double-nationalité tendent à cumuler leur implication politique dans le pays d'accueil et dans leur pays d'origine : la participation aux élections du pays d'origine et de résidence n'est donc pas un jeu à somme nulle, bien au contraire. Enfin, les auteurs examinent la couleur du vote des migrants. Bien que leurs préférences électorales soient parfois différentes de celles des résidents, la faiblesse de leurs effectifs ne leur permet pas d'être des acteurs-pivots des alternances politiques nationales. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont généralement courtisés par l'ensemble des partis politiques, et que leur rôle symbolique dans les campagnes électorales est important.

Mots clé : Migration, élection, transnationalisme, Afrique

¹ Ce document de travail est publié comme un chapitre dans Chauvet, L., F. Gubert, T. Jaulin, S. Mesplé-Somps (eds) (2017) *Migrants, acteurs des changements politiques en Afrique ?*, Deboeck supérieur, 240 p.

Introduction

Les travaux qui examinent le rapport au politique des migrants ont longtemps porté sur leur intégration dans les pays d'accueil (Martiniello et Lafleur 2008 ; Dedieu et al., 2013). Ce n'est que récemment que des recherches ont été menées sur la participation des émigrés à la vie politique de leur pays d'origine et ont nourri un nouveau corpus de travaux sur le transnationalisme politique, la participation des migrants aux scrutins électoraux de leur pays d'origine étant une forme parmi d'autres des pratiques transnationales politiques (Boccagni et al., 2016).

Les premières recherches sur le comportement de vote des migrants et leurs effets sur les résultats des scrutins nationaux ont été menées sur les migrants latino-américains. Itzigsohn et Villacrés (2008) montrent par exemple que bien que les migrants dominicains se soient organisés pour obtenir le droit de vote, leur rôle dans le processus de démocratisation de la République Dominicaine n'a pas été central en raison du faible nombre de migrants ayant participé aux scrutins électoraux. Dans le cas du Mexique, Smith (2008) et Lafleur et Calderon Chelius (2011) aboutissent à des conclusions assez similaires. Ils montrent que, lors du scrutin présidentiel de 2006, le droit de vote des migrants, bien qu'acquis pour la première fois au moment de cette élection, n'a eu qu'une portée symbolique, le gouvernement mexicain n'ayant pas mis en place les conditions adéquates pour une participation significative des migrants. A partir d'une enquête menée auprès de migrants équatoriens votant en 2008 lors d'un référendum sur la Constitution dans neuf villes de sept pays de résidence, Boccagni et Ramírez (2013) concluent quant à eux que ces migrants latino-américains entretiennent des rapports ambigus aux affaires politiques de leur pays d'origine. L'intensité de l'intérêt porté à la politique nationale dépend avant tout du contexte familial des migrants. Tout en restant sentimentalement attachés à leur pays d'origine, les migrants expriment de la méfiance vis-à-vis du pouvoir en place. Les auteurs relativisent alors l'hypothèse selon laquelle le transnationalisme politique serait une pratique largement répandue.

Par ailleurs, l'enquête menée par Lafleur et Sanchez-Dominguez (2015) auprès de migrants boliviens votant au scrutin présidentiel de 2009 tend à montrer que le contexte du pays d'accueil agit sur la manière dont les migrants perçoivent la politique de leur pays d'origine. A l'inverse, Ahmadov et Sasse (2014) suggèrent, à partir des cas polonais et ukrainiens, que les électeurs à l'étranger reproduisent les clivages politiques régionaux de leur pays d'origine relativisant ainsi l'impact du pays d'accueil sur les opinions politiques des migrants.

Si la mise en place des législations et les facteurs explicatifs de l'adoption du droit de vote à l'étranger ont été abordés pour différents cas africains (Hartmann, 2015 ; Jaulin et Smith, 2015), les comportements électoraux des migrants africains ont été étudiés seulement dans le cas du Sénégal (Beck, 2008 : 197-219, Dedieu et al., 2013 et Smith, 2015a) et de la Tunisie (Jaulin, 2014 et Jaulin et Nilsson, 2015). Cela est d'autant plus étonnant qu'en Afrique près

de 41 pays sur 54 ont accordé le droit de vote aux ressortissants de leur pays vivant à l'étranger et la moitié (26) l'ont mis effectivement en pratique (Jaulin et Smith, 2015).

L'objet de ce chapitre est de comprendre le comportement de vote de trois communautés de migrants vivant en France : les Maliens, les Sénégalais et les Tunisiens. Les trois pays dont ils sont originaires se caractérisent par l'ancienneté relative de l'adoption du vote à distance (1988 pour la Tunisie, 1992 pour le Sénégal et le Mali) et l'organisation d'*au moins* deux élections présidentielles avec la participation de la diaspora, permettant une comparaison dans le temps. Ils figurent en outre, quoique inégalement, dans le peloton de tête des pays africains disposant d'un électorat à l'étranger assez important relativement à la population du pays d'origine.

En adoptant une approche comparative entre ces trois cas, il s'agira d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : Quel est le degré de participation de ces migrants aux scrutins nationaux de leur pays d'origine ? Quelles sont les caractéristiques des migrants qui participent aux scrutins électoraux de leur pays d'origine ? Se démarquent-ils de la moyenne des migrants ? Les votes des migrants sont-ils déterminants dans les résultats électoraux ?

La première section examine la participation électorale des migrants et l'importance de leur vote dans les scrutins des trois pays. Ensuite, en deuxième section, le profil socio-économique de ces électeurs de l'étranger est examiné. Pour ce faire, nous mobilisons des enquêtes originales que nous avons menées en France auprès d'échantillons représentatifs de votants de l'étranger durant les derniers scrutins présidentiels sénégalais (2012), maliens (2013) et les dernières élections législatives tunisiennes (2014)². Enfin, dans la troisième section, nous examinons dans quelle mesure les migrants originaires de ces trois pays « font l'élection ».

1. Le poids de la diaspora dans l'élection

En fonction du pays considéré, la part de la diaspora dans l'électorat peut varier du simple au double. Alors que les Tunisiens de l'extérieur représentaient un peu plus de 7% des inscrits sur les listes électorales lors du dernier scrutin, les Maliens et les Sénégalais n'en représentaient que 4% (

² Les enquêtes auprès des Sénégalais et des Maliens ont été pilotées par Lisa Chauvet, Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps et financées par l'Agence nationale de la recherche française (ANR) dans le cadre du projet de recherche [POLECOMI](#), tandis que l'enquête menée auprès des votants tunisiens a été menée par Thibault Jaulin dans le cadre d'une bourse Marie-Curie, CERI/Sciences Po.

Figure 1). Ces différences entre pays sont d'abord le reflet de tailles de diaspora très inégales, la diaspora tunisienne représentant environ 11% de la population totale, contre 2 ou 3% seulement pour les diasporas maliennes et sénégalaises. Mais elles tiennent également aux procédures d'inscription électorale externes qui peuvent être différentes dans chacun des trois pays. L'influence du vote des migrants sur l'issue de l'élection est en conséquence susceptible d'être plus importante en Tunisie qu'au Mali ou au Sénégal.

Pour autant, les trois pays rencontrent des difficultés similaires dans la mise en œuvre du vote extraterritorial. Ces difficultés sont d'ordre logistique (ouverture de bureaux de votes, délivrance des cartes d'électeur) ou statistique (recensement du corps électoral à l'étranger). Dans le cas des élections de l'Assemblée Constituante (2011) et du Parlement (2014) en Tunisie, Jaulin et Nilsson (2015) soulignent qu'une surestimation de la population en âge de voter à l'étranger aboutit à un déséquilibre dans le nombre de votants par siège, les députés de l'étranger étant élus avec un nombre de voix relativement plus faible, engendrant une légitimité plus fragile de ces derniers.

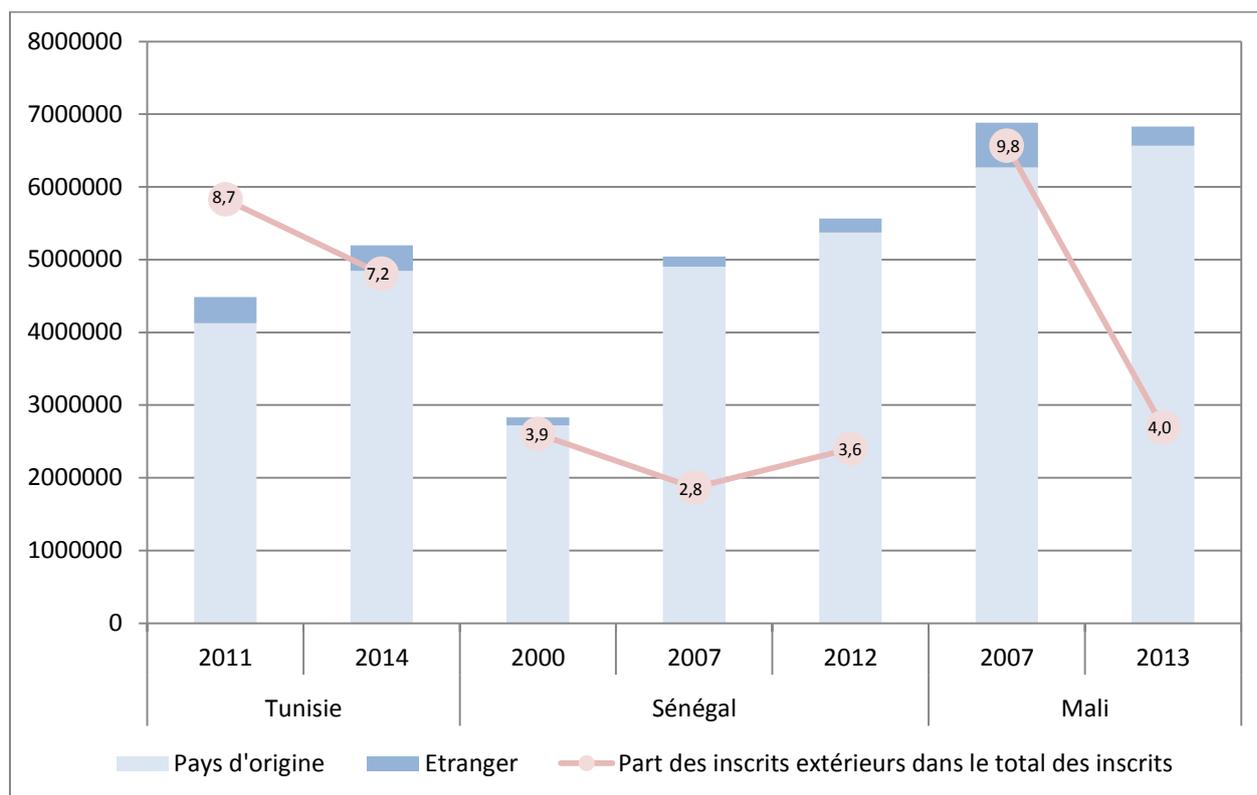
A l'inverse, la difficulté que rencontrent le Mali et le Sénégal à dénombrer leurs populations en migration entraîne une sous-estimation de leur corps électoral à l'étranger. Smith (2015a) note qu'en dépit d'un effort important d'inclusion électorale des Sénégalais de l'extérieur, notamment à travers l'ouverture en 2012 de 651 bureaux de vote dans 42 pays au total, certains visant à atteindre de petites communautés isolées, de nombreux problèmes persistent, tels que l'exclusion de certaines destinations de migration (en Asie et plus récemment en Amérique Latine par exemple) ou l'octroi au compte-goutte des cartes électorales. Le cas du Mali est encore plus problématique comme le révèle la forte diminution entre 2007 et 2013 de la part des Maliens de l'extérieur parmi les inscrits (

Figure 1). Cette forte baisse s'explique par les perturbations provoquées par la crise ivoirienne lors de la préparation des listes électorales³ ayant abouti à une chute de 73% des Maliens inscrits sur les listes électorales en Côte d'Ivoire (Dedieu, 2013). La guerre civile de 2012 et son lot de réfugiés (près de 180 000) dans les pays limitrophes au Mali a également compliqué la tâche de recensement de la population à l'étranger (Dedieu, 2013).

En dépit de ces difficultés, la diaspora de ces trois pays demeure une composante importante de l'électorat. En Tunisie, bien sûr, où les Tunisiens de l'extérieur élisent 18 députés sur les 217 députés que compte l'Assemblée Constituante ; au Sénégal aussi, où les quelque 200 000 électeurs de l'étranger en 2012 représentaient l'équivalent d'une région moyenne ou d'une ville importante (Smith, 2015a) et où, depuis 2017, la diaspora est représentée par 15 députés sur 165 à l'Assemblée Nationale; au Mali, enfin, où les 265 000 inscrits en 2013 représentaient un poids équivalent à celui de la région de Gao ou du Cercle de Kayes.

³ Dans le cadre du Recensement administratif à caractère d'état civil (RAVEC).

Figure 1. Evolution des inscriptions sur les listes électorales et évolution de la part de la diaspora



Sources :

Pour la Tunisie : Election de l'Assemblée Constituante en 2011 et du Parlement en 2014. Jaulin (2014) et Jaulin et Nilsson (2015)

Pour le Sénégal : Elections présidentielles de 2000, 2007 et 2012. Dedieu et al. (2013) et Smith (2015a)

Pour le Mali : Elections présidentielles des 2007 et 2013. African Election Database, Wikipedia et Dedieu (2013).

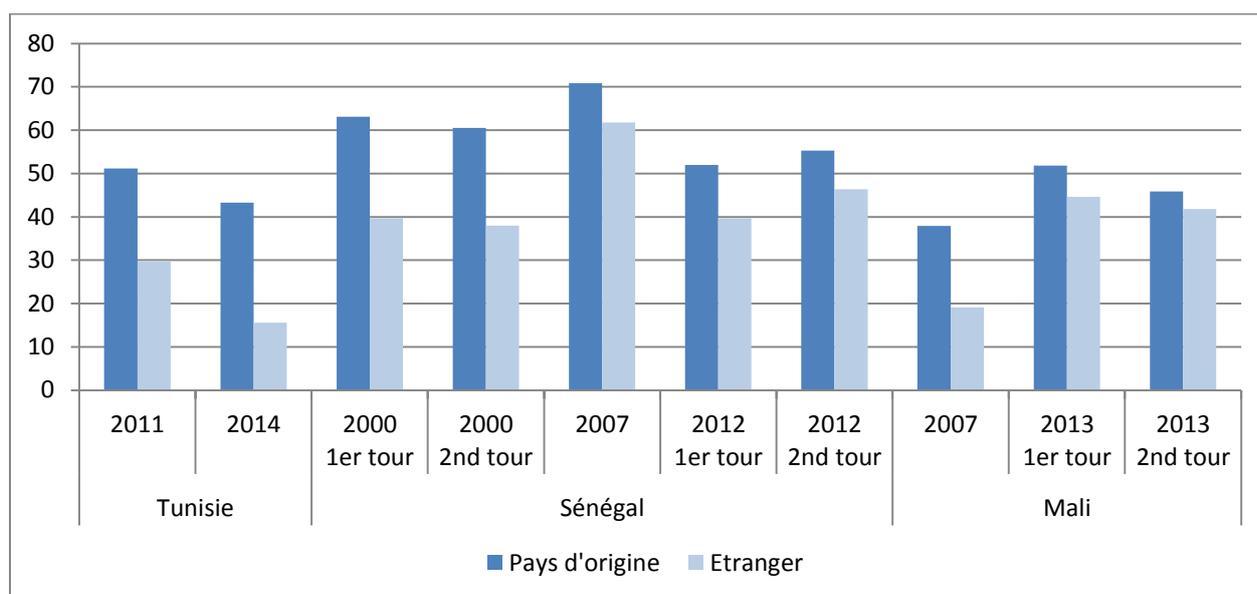
Le taux relativement faible de participation des électeurs de l'étranger tend toutefois à relativiser leur capacité à peser sur l'issue du scrutin. La figure 2 met en évidence, pour les trois pays, des taux de participation systématiquement plus faibles du corps électoral à l'étranger que dans le pays d'origine. Les causes en sont connues et relèvent en partie de l'éloignement de la vie politique du pays d'origine, mais aussi du coût de l'acte électoral (procédures d'inscription longues et compliquées, distance à parcourir pour accéder aux bureaux de vote) qui s'avère plus élevé pour les votants de l'extérieur (Lafleur, 2013 ; Jaulin, 2014). L'écart entre les taux de participation dans le pays d'origine et à l'étranger évolue toutefois au fil du temps et varie d'un pays à l'autre.

En Tunisie, cet écart, de plus de 20 points de pourcentage en 2011 s'est encore creusé en 2014 (27,7 points de pourcentage). Ce phénomène s'explique à la fois par le regain d'intérêt des migrants tunisiens pour la vie politique de leur pays suite au Printemps Arabe de 2011 et par le durcissement des procédures de vote à l'étranger en 2014 (Jaulin et Nilsson, 2015). La tendance inverse s'observe au Sénégal, où l'écart de participation au pays et dans les pays de résidence de la diaspora passe de 23 points de pourcentage en 2000 à 9 points de pourcentage en 2007 et lors du second tour de l'élection présidentielle de 2012. Cette

évolution peut en partie s'expliquer par les efforts d'inclusion mis en œuvre par les autorités sénégalaises en direction des votants à l'étranger, moins par une politique d'inscription extensive en tant que telle que par un accès facilité aux lieux de vote ainsi qu'une plus grande familiarisation de l'électorat à l'étranger avec la procédure du vote et des facilités accrues de médiatisation du scrutin avec le développement des technologies de l'information et de la communication. Le Mali témoigne d'une évolution similaire à celle du Sénégal où le taux de participation des ressortissants de l'extérieur a plus que doublé entre 2007 et 2013, resserrant ainsi l'écart entre les taux de participation au Mali et à l'étranger.

Ces taux de participation moyen à l'étranger, bien que faibles, cachent une hétérogénéité importante en fonction des destinations de migration. Ainsi, en 2014, les Tunisiens en âge de voter vivant en Italie n'étaient que 7% à voter, alors que cette proportion était de 20% parmi ceux résidant dans le nord de la France ou en Amérique du Nord. Ces variations peuvent s'analyser à la lumière des caractéristiques des migrants, ceux qui s'installent en Italie étant en moyenne bien moins éduqués que ceux qui vivent dans le nord de la France ou aux Etats-Unis (Jaulin et Nilsson, 2015). Les données sur l'élection de 2013 au Mali mettent également en évidence des taux de participation contrastés selon le lieu de résidence des migrants. Ainsi, le taux moyen de participation de 44,5% au premier tour masque-t-il la très faible participation des migrants vivant dans des destinations hors Afrique (20% en moyenne), à la différence de ceux qui vivent dans les pays africains (49% en moyenne) et notamment en Côte d'Ivoire (plus de 53%). Pour le cas sénégalais, l'hétérogénéité des taux de participation d'un pays à l'autre est extrêmement marquée et s'accompagne d'une forte variation d'une élection à l'autre au sein d'un même pays. On constate malgré tout quelques tendances durables, semblables au cas malien, à savoir la plus faible participation des électeurs vivant en Europe par rapport aux électeurs vivant en Afrique de l'Ouest, les électeurs d'Amérique du Nord et d'Afrique du Nord se situant entre les deux. Cette tendance particulièrement nette lors des élections de 2000 et 2007 s'est en revanche considérablement brouillée lors des élections de 2012 (Smith, 2015a).

Figure 2. Taux de participation dans le pays d'origine et à l'étranger



Sources :

Pour la Tunisie : Jaulin (2014) et Jaulin et Nilsson (2015)

Pour le Sénégal : Dedieu et al. (2013) et Smith (2015a)

Pour le Mali : African Election Database et Wikipedia. En 2007, le taux de participation pour le pays d'origine est recalculé en soustrayant du nombre d'inscrits les personnes inscrites à l'étranger et du nombre de votants les votants de l'extérieur (calculé à partir du taux de participation des votants à l'étranger).

2. Quelles sont les caractéristiques des migrants qui participent aux scrutins de leur pays d'origine ?

Qui sont les migrants qui participent aux scrutins électoraux de leur pays d'origine ? Se démarquent-ils de la moyenne des migrants ? Les enquêtes menées auprès des votants sénégalais, maliens et tunisiens vivant en France permettent d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Notons cependant, qu'en examinant seulement les migrants vivant en France, nous ne pouvons avoir qu'une vision parcellaire des votants à l'étranger. Cela est particulièrement saillant concernant les Sénégalais et les Maliens qui migrent en grande majorité dans des pays autres que la France⁴.

Au regard des statistiques synthétisées dans le tableau 1 et fondées sur des données présentées dans l'encadré 1, il apparaît tout d'abord que, à l'exception du cas sénégalais, les hommes sont surreprésentés parmi les migrants qui se sont déplacés pour aller voter et que les électeurs à l'étranger sont relativement plus âgés, plus éduqués et mieux économiquement insérés que les autres migrants. En effet, les votants maliens ont en moyenne presque 43 ans contre 39 pour l'ensemble de la population malienne résidant en France, pour les Sénégalais l'écart est de plus d'un an et demi (38,6 contre 37) et de presque

⁴ Les Tunisiens résidant en France représentaient 55,6% des inscrits tunisiens à l'étranger lors du scrutin de 2014 (Jaulin, Nilsson, 2015). Ce chiffre n'était que de 20,5% dans le cas des électeurs sénégalais de France lors du scrutin de 2012 (ratio calculé à partir des effectifs fournis par Smith (2015a et 2015b) et de 11,4% dans le cas des électeurs maliens de France lors du scrutin de 2013 (calcul à partir des effectifs fournis par Dedieu, 2013).

4 ans pour les Tunisiens (40 ans contre 36,3). Par ailleurs, les votants maliens sont respectivement 18,8% et 14,7% à avoir atteint le niveau secondaire et supérieur, contre seulement 8,9 et 10,7% pour l'ensemble des migrants. Cet écart d'éducation est encore plus prononcé pour les Sénégalais et les Tunisiens. Ainsi, les votants sénégalais sont 47,7% à avoir fréquenté l'université contre seulement 25,3 % des migrants sénégalais qui vivent en France tandis que pour les votants tunisiens ce pourcentage s'élève à 69,0% alors que seuls 20,0% des Tunisiens qui résident en France sont allés au-delà du niveau secondaire. Le fait que les migrants mobilisés lors des scrutins électoraux de leur pays d'origine tendent à être plus éduqués que les autres migrants va de pair avec une meilleure insertion économique dans le pays d'accueil. Par exemple, les personnes sénégalaises interrogées lors du vote de 2012 étaient seulement 8,2% à être au chômage contre 14,3 pour l'ensemble des migrants. Il en est de même pour les Tunisiens: seulement 5,5% des personnes interrogées lors du scrutin de 2014 se sont déclarées au chômage alors que la part des chômeurs parmi la population tunisienne résidant en France est de 14,2%.

La participation aux scrutins et l'intérêt pour la vie politique du pays d'origine ne sont pas incompatibles avec un intérêt pour la vie politique du pays d'accueil, comme cela a été montré dans le contexte des migrants latino-américains (Guarnizo et al., 2003). Le fait d'être à la fois inséré dans un pays d'accueil et de maintenir un attachement à son pays d'origine ne va cependant pas de soi dans un pays tel que la France où le modèle prédominant a longtemps été celui de l'assimilation complète des migrants, visant à transformer ces derniers en « véritables » citoyens français (Beauchemin et al., 2011). Les travaux menés à partir de l'enquête Trajectoire et Origine (TeO) mise en œuvre en France en 2009 ont toutefois montré que les deux n'étaient pas incompatibles. Nombreux sont en effet les migrants qui maintiennent des liens avec leurs familles d'origine tout en étant très bien intégrés en France.

En matière de participation politique, et à l'image de ce qui a été observé dans le cas des migrants originaires d'Amérique latine aux Etats-Unis, certains auteurs parlent d'une participation cumulative. Cela est notamment le cas des Sénégalais résidant en France (Dedieu et al., 2013) : lors des élections présidentielles sénégalaises de 2012, les migrants ayant acquis la nationalité française et donc bi-nationaux étaient largement sur-représentés parmi les votants, puisque 42% des personnes interrogées à la sortie des urnes étaient bi-nationales contre 23% dans la population sénégalaise de France (Tableau 1). Par ailleurs, deux tiers d'entre elles ont déclaré ~~déclaré~~ être inscrites sur les listes électorales françaises (Dedieu et al., 2013). En ce qui concerne les Maliens et les Tunisiens, l'obtention de la nationalité française ne semble pas non plus entraîner un désintérêt pour les affaires politiques nationales puisque les bi-nationaux ont participé aux scrutins électoraux dans des proportions très proches de celles observées chez les migrants n'ayant que la nationalité de leur pays d'origine (Tableau 1).

Le fait d'aller voter est bien évidemment corrélé avec l'intérêt pour la vie politique du pays d'origine. Presque 80% des Maliens et des Sénégalais déclarent s'être beaucoup intéressés à la dernière campagne électorale présidentielle de leur pays ; respectivement 73,7% et 83,3% des Maliens et des Sénégalais interrogés déclarent parler régulièrement de la politique de leur pays d'origine et 67,3% des Tunisiens interrogés suivent régulièrement l'actualité politique de leur pays d'origine. Par ailleurs, le transnationalisme politique va de pair avec d'autres activités transnationales d'ordre social (communication et visites dans le pays d'origine) ou économique (investissements et transferts monétaires vers le pays d'origine) ainsi qu'avec le souhait de retourner vivre dans le pays d'origine (un « transnationalisme symbolique » pour reprendre les termes de Beauchemin et al., 2011). Lors de nos enquêtes réalisées à la sortie des urnes, les trois quarts des Maliens et des Sénégalais interrogés ont ainsi déclaré avoir des contacts au moins hebdomadaires avec leur ménage d'origine resté au pays ; pour les Tunisiens, cette part s'élève même à 82,5%. Respectivement 86,7% et 85% des Maliens et des Sénégalais interrogés ont par ailleurs déclaré envoyer régulièrement de l'argent à leur famille (mais seulement 37,4% des Tunisiens). Quant au souhait de revenir vivre au pays, 67,0% des Maliens et 78,0% des Sénégalais enquêtés l'ont exprimé^{5,6}. Selon Vari-Lavoisier (2016), les pratiques transnationales politiques et économiques se renforceront mutuellement. Il est toutefois difficile de savoir laquelle de ces pratiques favorise l'autre, les dispositifs d'enquête ne permettant d'établir que des corrélations.

Au vu des caractéristiques des électeurs de l'étranger qui viennent d'être décrites, il semble donc que, comme dans le cas des migrants latino-américains (voir notamment Guarnizo et al. *op.cit.*) les votants des trois pays considérés ne constituent qu'une part minoritaire et fortement « sélectionnée » de la diaspora, peut-être parce qu'ils sont les seuls à être en mesure de développer à distance des activités économiques, politiques et sociales dans le pays d'origine... Mais cette « sélection » d'une frange bien particulière de la population migrante est sans doute aussi un produit de la mise en œuvre du vote à distance : en effet, parce que les procédures de vote nécessitent parfois de composer ou d'interagir avec les autorités des pays d'accueil, les migrants en situation illégale sont rarement inscrits sur les listes électorales (cela est notamment le cas des migrants sénégalais et maliens).

⁵ La question n'a pas été posée lors de l'enquête auprès des Tunisiens.

⁶ Il n'en demeure pas moins que même si les nouvelles technologies de communication et de transfert d'argent permettent aux migrants d'avoir des liens de plus en plus étroits avec leurs familles d'origine, les contraintes légales d'accueil peuvent réduire d'autres pratiques transnationales telles que les visites et déplacement dans le pays d'origine (Vickstrom et Beauchemin, 2016).

Tableau 1 : Caractéristiques des migrants (18 ans et plus) et des électeurs à l'étranger maliens, sénégalais et tunisiens résidant en France.

	Mali		Sénégal		Tunisie	
	Résidents maliens en France	Résidents maliens en France votant en France	résidents sénégalais en France	Résidents sénégalais en France votant en France	résidents tunisiens en France	Résidents tunisiens en France votant en France
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Age moyen	39,1	42,9	37,0	38,6	36,3	40,0
Homme (%)	81,5	81,7	75,7	65,3	57,6	61,7
Né dans le pays d'accueil (%)	3,9	0,5	3,7	3,4	nd	13,2
Nationalité (%)^a						
Exclusivement du pays d'origine	78,4	81,3	77,0	58,0	47,3	48,4
Binational (France)	20,9	17,0	23,0	42,0	52,3	49,1
Niveau d'études (%)^b						
Aucun	64,9	37,1	18,0	10,2	10,0	0,6
Primaire	15,5	29,5	18,0	11,9		3,2
Secondaire (1 & 2 nd degrés)	8,9	18,8	38,7	30,2	70,0	27,2
Supérieur	10,7	14,7	25,3	47,7	20,0	69,0
Statut d'activité (%)						
Actif occupé	nd	89,2	78,7	78,1	48,5	69,8
Chômeur	Nd	3,1	14,3	8,2	14,2	5,5
Inactif	Nd	5,1	7,0	13,3	37,3	24,7

a. La somme de la part des migrants ayant seulement la nationalité du pays d'origine et de ceux ayant aussi la nationalité française n'est pas toujours égale à 100% car certains migrants qui résident en France ont acquis la nationalité d'un autre pays.

b. Niveau d'étude calculé à partir de la dernière classe achevée avec succès.

Sources : Mali : colonne (1) enquête EMOP 2013, colonne (2) Sondage sortie des urnes, France juillet 2013, calcul des auteurs. Sénégal : Les données de la colonne (3) sont issues de l'enquête MIDDAS (2009) et de la colonne (4) du sondage sortie des urnes, France février 2012. Tunisie (colonnes 5 et 6) : Jaulin et Nilsson (2015) pour l'ensemble des variables exception faite des variables en colonne (5) d'âge moyen, de date moyenne d'arrivée en France, de binationalité calculées à partir de l'enquête TeO et les variables d'éducation extraites de Ichou et Goujon (2017). Voir l'encadré sur les enquêtes qui présente succinctement chacune des enquêtes mobilisées dans ce tableau.

Encadré 1 : les enquêtes quantitatives mobilisées dans ce chapitre :

Enquête auprès des votants maliens : l'enquête a été conçue et supervisée par Lisa Chauvet, Jean-Philippe Dedieu, Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps. Elle s'est déroulée le 28 juillet 2013 lors du premier tour du scrutin présidentiel malien en France, à Bagnolet (consulat malien), Montreuil et Evry. 188 votants ont été tirés de manière aléatoire à la sortie des bureaux de vote et ont répondu au questionnaire.

Enquête auprès des votants sénégalais : l'enquête a été conçue et supervisée par Lisa Chauvet, Jean-Philippe Dedieu, Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps. Elle s'est déroulée le 26 février 2012 lors du premier tour du scrutin présidentiel sénégalais en France, à Paris, le Havre et Marseille. 354 votants, tirés de manière aléatoire à la sortie des bureaux de vote, ont répondu au questionnaire.

Enquête auprès des votants tunisiens : L'enquête auprès des votants tunisiens a été réalisée par Thibaut Jaulin et deux équipes d'enquêteurs les 24, 25 et 26 octobre 2014. . L'enquête a eu lieu devant le consulat général de la Tunisie à Paris et à Pantin. 527 personnes ont répondu au questionnaire.

Le questionnaire de ces trois enquêtes était composé de quatre modules principaux : caractéristiques socio-démographiques de l'enquêté ; nature et étendue de ses liens avec le pays d'origine ; engagement associatif, syndical et partisan dans les pays d'accueil et d'origine ; transferts sociaux.

L'enquête EMOP, 2013 est une enquête malienne représentative au niveau national mis en œuvre par l'institut national de la statistique du Mali (INSTAT). Elle a été adressée à 5 500 ménages et s'est déroulée entre juillet et novembre 2013. Le module portant sur les migrations a été conçu par Lisa Chauvet, Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps.

L'enquête MIDDAS (2009) vise à apporter un éclairage sur les trajectoires socio-professionnelles des migrants sénégalais dans différents pays de destination (France, Italie, Côte d'Ivoire et Mauritanie) et l'intensité et la nature des liens qu'ils entretiennent avec leur famille d'origine. Les données mobilisées dans le présent article ne concernent que les migrants sénégalais interrogés en France. L'enquête, qui s'est déroulée entre juin et juillet 2009, a permis de constituer un échantillon de 300 observations. L'échantillon a été constitué de façon à être le plus représentatif possible de la population sénégalaise en France en considérant comme population-mère l'ensemble de la population sénégalaise enregistrée par l'INSEE lors du recensement de 2005.

L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) a été menée conjointement par l'Institut National d'Études Démographiques (INED) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La collecte a été réalisée par l'INSEE en face à face fin 2008. Cette enquête cherche à améliorer la connaissance statistique des questions d'immigration et d'intégration. Dans ce chapitre, seules les données collectées auprès de ressortissants tunisiens vivant en France ont été mobilisées (421 individus de 18 ans et plus).

3. Le vote des migrants : force d'inertie ou de changement ?

Les votants de l'extérieur tendent-ils à reproduire le vote dans le pays d'origine ou au contraire se distinguent-ils de leurs concitoyens restés au pays en matière de choix politique ? L'examen des résultats électoraux en Tunisie, au Sénégal et au Mali suggère que les similitudes ou les différences observées en matière de préférences politiques dépendent à la fois des pays d'origine et des destinations considérés.

Une synthèse des résultats des élections de 2011 et 2014 en Tunisie est présentée dans le tableau 2 (issu de Jaulin et Nilsson, 2015). Les auteurs mettent clairement en évidence les similitudes au niveau global entre les résultats électoraux en Tunisie et à l'étranger. Ainsi, en 2011, le parti islamiste *Ennahda* obtient-il « un score quasi identique en Tunisie et à l'étranger, quand il gagne l'élection, et un score supérieur de trois points seulement à l'étranger en 2014, quand il les perd. De même *Nidaa Tounes*, qui gagne les élections de 2014, obtient des scores très similaires en Tunisie et à l'étranger » (Jaulin et Nilsson, 2015 : 59). Ces auteurs notent toutefois quelques différences au niveau global, notamment dans la préférence parmi les électeurs à l'étranger pour les grands partis et les partis de taille intermédiaire, au détriment des petits partis. Ce désintérêt pour les petits partis peut s'expliquer par leur plus faible présence dans les médias satellitaires, ainsi que par les difficultés auxquelles ils font face pour faire campagne à l'étranger faute de ressources financières et humaines. Mais c'est au niveau de la répartition géographique des votes dans les pays de destination que les plus grandes différences apparaissent. En effet, le parti *Ennahda* obtient ses meilleurs scores en Italie, en Allemagne et dans les pays arabes, alors qu'il réalise des scores plus faibles en France et en Amérique du Nord. L'inverse est vrai pour le parti *Nidaa Tounes*.

Tableau 2. Résultats des principaux partis en Tunisie et à l'étranger, 2011 et 2014, (%).

	2011		2014		
	Tunisie	Etranger	Tunisie	Etranger	
Ennahda	37,0	37,6	Nidaa t.	37,5	40,2
CPR	8,5	11,0	Ennahda	27,7	30,3
AlAridha	7,0	6,6	UPL	4,1	1,4
Ettakatol	6,9	9,7	FP	3,7	3,9
PDP	3,8	7,3	Afek t.	3,0	3,9
PDM	2,6	6,2	CPR	2,0	5,1
Autres	34,3	21,6	Autres	22,0	10,0

Sources : Jaulin (2014) et Jaulin et Nilsson (2015).

Le tableau 3 présente les résultats du candidat sortant lors des premiers tours des élections présidentielles au Sénégal et à l'étranger⁷. La diaspora sénégalaise est perçue, parfois de manière excessive, comme une force de changement politique. Ainsi son rôle dans l'alternance politique de 2000 a-t-il « donné lieu à des récits exagérés [...] » (Smith, 2015a : 65) et à une surestimation de son impact électoral. On observe en réalité que la diaspora, prise dans son ensemble, vote davantage que le reste de l'électorat en faveur du candidat sortant entre 1993 et 2007 (tableau 3). L'écart fluctue entre 14 points de pourcentage (1993 et 2007) et 5 points de pourcentage (2000), pour finalement s'inverser lors de l'élection de 2012 (- 4 points). Au second tour de l'élection de 2012, cette dynamique est confirmée par l'accroissement de l'écart : le score obtenu par le président sortant est de 7 points de pourcentage inférieur à l'étranger qu'au Sénégal (27,2% à l'étranger contre 34,4% au Sénégal). Au contraire des cas tunisiens et maliens, certains « petits » partis ou candidats semblent avoir su tirer profit du vote à l'étranger, obtenant auprès de la diaspora des résultats nettement supérieurs à ceux obtenus au Sénégal. Il en est ainsi du candidat Djibo Ka en 2000 (7% au Sénégal, 19,7% à l'étranger), ou du candidat Ibrahima Fall en 2012 (1,8% au Sénégal, 6% à l'étranger et plus de 20% au Canada, en Suisse et au Royaume-Uni). Ce dernier candidat obtenait ainsi plus de 9% de l'ensemble du total de ses voix auprès de la diaspora, alors qu'aucun des cinq candidats arrivés en tête en 2012 n'obtenait plus de 3,6% de ses voix à l'étranger (correspondant au poids réel de l'électorat de l'étranger au sein de l'électorat total). Alors qu'une campagne au Sénégal coûte cher à organiser, il semble que la capacité de certains petits candidats à faire campagne en ligne à moindre frais ou auprès d'électorats de niches à l'étranger (catégories diplômées, étudiants, communautés linguistiques homogènes...), ait justement joué en leur faveur.

Tableau 3. Résultats du candidat sortant au premier tour des élections présidentielles au Sénégal, 1993-2012, (%).

1993		2000		2007		2012	
Sénégal	Etranger	Sénégal	Etranger	Sénégal	Etranger	Sénégal	Etranger
58,4	72,5	41,3	46,9	55,9	69,2	34,8	30,3

Sources : CENA Sénégal ; African Elections Database ; E. Smith.

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle malienne de 2013 sont présentés dans le tableau 4. Comme dans le cas sénégalais lors du dernier scrutin présidentiel, et à la différence du cas tunisien, les préférences politiques de la diaspora malienne tendent à diverger de celles exprimées au Mali. Ainsi le candidat arrivé en deuxième position au premier tour, Soumaïla Cissé, recueille-t-il près de 9 points de pourcentage de plus à l'étranger qu'au Mali. Mais similairement au cas tunisien, ce sont les petits partis qui en pâtissent (13 points de pourcentage en moins à l'étranger qu'au Mali) plutôt que le candidat arrivé en tête, tant au Mali qu'à l'étranger, Ibrahim Boubacar Keita. Comme dans le cas tunisien, il semble donc que les Maliens de l'extérieur favorisent les grands partis et les

⁷ Abdou Diouf en 1993 (vainqueur au premier tour) et 2000 (battu au second tour), Abdoulaye Wade en 2007 (vainqueur au premier tour) et 2012 (battu au second tour).

partis intermédiaires, en raison d'un accès à l'information sur les petits candidats plus difficile.

Ainsi la diaspora malienne a moins soutenu Ibrahim Boubacar Keita que la population locale. Fait le plus marquant, c'est au sein des expatriés maliens que les écarts sont les plus creusés. En effet, si les migrants maliens vivant en dehors de l'Afrique ont voté à 64% pour Ibrahim Boubacar Keita, ceux qui résident en Afrique ne lui ont accordé que 37% de leurs voix. Cette divergence s'explique en partie par le vote des Maliens de Côte d'Ivoire (38% à Abidjan, 28% à Bouaké) qui expriment un plus faible soutien à Ibrahim Boubacar Keita en raison de ses « positions controversées durant les violences post-électorales de 2010-2011 en Côte d'Ivoire » (Dedieu, 2013 : 9).

Tableau 4. Résultats des candidats à l'élection présidentielle au Mali, 2013, (%).

	2013 1er tour			
	Mali	Etranger		
		Total	Afrique	Hors Afrique
Ibrahim Boubacar Keita	34,6	39,1	37,0	64,0
Soumaïla Cissé	16,9	25,5	26,7	11,0
Autres	48,5	35,4	36,3	25,0

Sources : African Election Database, Wikipedia et Dedieu (2013).

Au-delà du vote des migrants : le rôle symbolique des votants de l'extérieur

Malgré un poids numérique relatif assez faible, les analyses ethnographiques des campagnes électorales au Sénégal et au Mali mettent en évidence un rôle symbolique important de la diaspora lors des élections présidentielles suggérant que les votants de l'extérieur comptent au-delà de leur propre vote. Dans le cas du Sénégal, Paris et New York sont des villes particulièrement courtisées, à travers des meetings électoraux et la venue des candidats ou de leurs représentants. En 1993 comme en 2000, les campagnes électorales ont démarré à l'étranger. En 2000 le candidat Abdoulaye Wade lance sa campagne depuis Paris et produit même une cassette vidéo à destination des émigrés (Salzbrunn, 2005 : 213 ; Smith, 2015a : 60). Dans le cas malien, la diaspora est également courtisée par les principaux candidats qui font campagne tant en Afrique (au Gabon et en Côte d'Ivoire notamment) qu'en France et aux Etats-Unis (Dedieu, 2013). La médiatisation des campagnes à l'étranger en dépit de contingents de votants parfois dérisoires peut s'expliquer par deux phénomènes. Le premier est lié au prestige que l'aventure migratoire confère tant aux candidats qui peuvent en faire l'étalage – qui voient l'expérience migratoire comme un tremplin vers des fonctions électives – qu'à l'électorat à l'étranger. Ce prestige est néanmoins ambigu et dépend de la destination de migration, les pays européens et l'Amérique du Nord étant plus particulièrement valorisés dans la couverture médiatique. La deuxième raison qui explique l'attention que les candidats portent à l'électorat de l'extérieur n'est pas tant liée au vote des migrants eux-mêmes qu'à l'influence que ceux-ci peuvent jouer sur leur famille d'origine. Dans le cas

tunisien, les campagnes électorales à l'étranger soulèvent d'autres enjeux encore. En effet, les Tunisiens à l'étranger sont représentés depuis 2011 par 18 députés élus dans 5 circonscriptions extraterritoriales. Le cas de la Tunisie, et de la douzaine de pays qui ont adopté ce système de représentation, invite donc à une réflexion sur la genèse de ces nouveaux espaces politiques que sont les circonscriptions extraterritoriales et sur l'articulation entre les logiques politiques locales, nationales et transnationales qui les traversent (Pellen, 2013).

Comme déjà souligné, les migrants des trois pays étudiés gardent des contacts étroits avec leur famille au pays via des communications téléphoniques ou des séjours réguliers au pays.

Les liens des migrants avec leurs familles au pays s'expriment également à travers l'envoi de fonds qui confère aux migrants la possibilité d'influencer le vote de leurs proches à travers des consignes de vote (Vari-Lavoisier, 2015). Les candidats l'ont bien compris, contribuant par leurs appels aux migrants à conférer à ces derniers un statut symbolique de « grands électeurs ». A titre d'exemple, un groupe de soutien à l'opposition sénégalaise basé aux Etats-Unis (Initiative Atlanta) a lancé une opération « 1 immigré, 10 voix » durant l'entre-deux tour de la présidentielle sénégalaise de 2012 pour appeler les migrants à faire campagne auprès de leurs proches au pays (Smith 2015a : 62-63). En l'absence de travaux sur la question, jusque très récemment, la notion d'un « effet multiplicateur » des électeurs de l'étranger sur le vote au pays s'est cristallisée en un lieu commun dans la presse ou chez les acteurs politiques. Les enquêtes à la sortie des urnes le jour de l'élection présidentielle sénégalaise de 2012 permettent d'attester de cet impact tout en y apportant quelques nuances. Elles suggèrent en effet que 27% des votants aux Etats-Unis et près de 30% des votants en France ont donné des consignes de vote à leur famille d'origine (Dedieu et al, 2013). Pour autant, ces consignes ne sont pas forcément suivies, et il est difficile d'en conclure le poids réel des migrants sur les résultats de l'élection.

Par ailleurs, si de plus amples recherches sont nécessaires pour quantifier le phénomène, il faut noter qu'un des vecteurs de l'influence possible de la diaspora sur l'élection réside dans sa capacité avérée à participer financièrement à la campagne des candidats, en particulier ceux de l'opposition moins pourvus en ressources, mais qui peuvent compter pour certains d'entre eux sur cet apport financier décisif. La campagne électorale à l'étranger consiste en effet autant en une levée de fonds qu'en une distribution clientéliste, ce qui ne manque pas de recomposer les relations entre candidats, intermédiaires et sympathisants à l'étranger, et donc aussi, indirectement, le comportement électoral à l'étranger (Beck 2008 : 197-219 ; Smith 2015a).

Enfin, au-delà des consignes de vote et du financement des campagnes électorales, les migrants sont susceptibles de transférer des normes politiques acquises en migration. Les « transferts politiques » (*political remittances*) représentent une sous-catégorie des « transferts sociaux » (*social remittances*), un concept introduit par Levitt (1998), qui désigne les normes, les valeurs et les pratiques véhiculées par les migrants dans le contexte de la

globalisation. Dans cette perspective, le concept de transfert de normes politiques fait référence à l'ensemble des valeurs et des comportements politiques acquis en migration que les migrants peuvent transmettre à leur famille. Les transferts de normes politiques sont ainsi souvent considérés comme un moyen de promouvoir la démocratie dans les pays d'origine des migrants, dans l'hypothèse où les migrants socialisés dans les pays occidentaux seraient plus enclins à promouvoir des valeurs libérales auprès de leurs concitoyens restés au pays (Koinova, 2010 ; la deuxième partie de cet ouvrage présente des études du transfert de normes politiques en Afrique).

Conclusion

A travers une analyse comparative inédite des résultats de différentes enquêtes menées sur les électeurs à distance ~~distances~~ de trois pays en Afrique, ce chapitre contribue à l'enrichissement de la littérature sur le vote à distance. Cette analyse comparée des cas maliens, sénégalais, et tunisiens, invite à mener d'autres recherches sur ce sujet dans un continent, l'Afrique, où le vote à distance, s'il est largement répandu, est encore peu étudié. De telles recherches permettraient de mieux identifier les variables qui déterminent l'engagement des migrants à participer aux élections et à la vie politique de leur pays d'origine et de résidence et, par-là, d'approfondir la question de l'imbrication entre les champs politiques nationaux et transnationaux. Les réponses à ces questions apparaissent comme des préalables nécessaires à une meilleure compréhension de l'influence des migrations sur la vie politique des pays d'origine, comme force d'inertie et de changement.

Références bibliographiques

Ahmadov A. K. et Sasse G. (2014), "Migrants' regional allegiances in homeland elections: evidence on voting by Poles and Ukrainians", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41 (11), 1769-1793.

Beauchemin, C., Lagrange, H. et Safi M. (2011), « Transnationalism and Immigrant Assimilation in France: Between Here and There? Document de travail INED, n° 172, 2011, 42 pages

Beck L., (2008), *Brokering Democracy in Africa. The Rise of Clientelist Democracy in Senegal*, New York, Palgrave Macmillan, 280 p.

Boccagni P., Lafleur J-M. et Levitt P. (2016), "Transnational Politics as Cultural Circulation: Toward a Conceptual Understanding of Migrant Political Participation on the Move", *Mobilities*, 11(3) 444-463.

Boccagni, P., et Ramírez J. (2013), "Building Democracy or Reproducing 'Ecuadoreanness'? A Transnational Exploration of Ecuadorean Migrants' External Voting." *Journal of Latin American Studies*, 45 (4), 721–750.

Dedieu J.P (2013), "Mali's Scattered Democracy. How Migrants from Paris to Guangzhou Influence the Vote", *Foreign Affairs*, 12 août. Version en français révisée intitulée « La

globalisation des élections africaines, Le vote des émigrés maliens » dans *la vie des idées*, 3 octobre 2013, http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20131003_mali.pdf (consulté le 19 août 2017).

Dedieu J.P., Chauvet L., Gubert F., Mesplé-Somps S. et Smith E. (2013), « The battles of Paris and New-York. An analysis of the transnational electoral behaviour of Senegalese Immigrants in France and the United States », *Revue française de science politique* 63(5), 865-892.

Guarnizo, L., Portes, A. et Haller W., (2003), "Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants." *American Journal of Sociology* 108(6), 1211–1248.

Hartmann C., (2015), « Expatriates as voters? The new dynamics of external voting in Sub-Saharan Africa », *Democratization*, 22(5), 906-926.

Ichou, M. et A. Goujon (2017), « Le niveau d'instruction des immigrants : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine », *Population et Sociétés*, INED n°541, février 2017.

Itzigsohn, J. et Villacrés D. (2008), "Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations", *Ethnic & Racial Studies*, 31(4), 664-686.

Jaulin T. (2014), « Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger. » *L'Espace Politique* [en ligne] 23 : <http://espacepolitique.revues.org/3099>.

Jaulin, T. et Nilsson B. (2015), « Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011 », *Revue européenne des migrations internationales*, 31(3 et 4), 41-71.

Jaulin T. et Smith E. (2015), « Généralisation et pratiques du vote à distance. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, 5, n° 256, 11-34.

Koinova, Maria (2010) *Diasporas and international politics : utilizing the universalistic creed of liberalism for particularistic and nationalist purposes*. In: Bauböck, Rainer and Faist, Thomas, (eds.) *Diaspora and transnationalism : concepts, theories and methods*. Amsterdam: Amsterdam University Press. ISBN 9789089642387

Lafleur, J.-M. (2013), *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diasporas*, Londres, Routledge, 200 p.

Lafleur, J-M et Calderón Chelius L. (2011), "Assessing Emigrant Participation in Home Country Elections: The Case of Mexico's 2006 Presidential Election", *International Migration*, 49(3), 99-124.

Lafleur J-M. et Sanchez Dominguez M. (2015), "The political choices of emigrants voting in home country elections: A socio-political analysis of the electoral behavior of Bolivian external voters", *Migration Studies*, 3 (2), 155-181.

Levitt P. (1998), « Social remittances: migration-driven local level forms of cultural diffusion », *International Migration Review*, 32(4), 926-948.

Martiniello, M., et Lafleur J. M. (2008), "Towards a Transatlantic Dialogue in the Study of Immigrant, Political Transnationalism." *Ethnic and Racial Studies*, 31, 645–663.

Pellen C. (2013), « À la conquête de l'Amérique. La campagne des élections législatives dans la 1^{re} circonscription des français de l'étranger », *Revue française de science politique*, 63(6), 1137-1162.

Salzbrunn, M. (2005), « Transferts culturels, transferts politiques : l'impact des transmigrants sur les élections présidentielles et législatives au Sénégal, de 1994 à 2001 », in M. Charef, P. Gonin (éd.), *Émigrés-immigrés dans le développement local*, Agadir, Éditions Sud-Contact, 311-328.

Smith, R. C. (2008), "Contradictions of Diasporic Institutionalization of Mexican Politics: The 2006 Migrant Vote and Other Forms of Inclusion and Control", *Ethnic and Racial Studies*, 31(4), 2008, 708-741.

Smith, E. (2015a), « Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ? Le vote à distance de 1992 à 2012 », *Afrique contemporaine*, 4 (256), 51-72.

Smith, E. (2015b), « Carte électorale externe et cartographie des migrations sénégalaises », *Afrique contemporaine*, 4 (256), 114-116.

Vari-Lavoisier, I. (2015), "The Circulation of Monies and Ideas between Paris, Dakar and New York. The Impact of Remittances on Corruption", TSI Working Paper, n° 6, janvier.

Vari-Lavoisier, I. (2016), "The economic side of social remittances: how money and ideas circulate between Paris, Dakar, and New York", *Comparative Migration Studies*, 4(20), 2-34.

Vickstrom, E.R., Beauchemin, C. (2016), "Irregular status, territorial confinement, and blocked transnationalism : legal constraints on circulation and remittances of Senegalese migrants in France, Italy and Spain", *Comparative Migration Studies*, 4(15), 3-29.